T76A1 E88 2005/06 3 QL P. gouv.

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL



## ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL



## TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
25.	Effectifs de la CSST	3
26.	Comités du conseil d'administration de la CSST	6
27.	Nombre d'enquêtes réalisées	14
28.	Nombre et nature des mesures correctrices imposées	16
29.	Valeur des amendes perçues	18
30.	Montant des cotisations versées à la CSST	20
31.	Montant des prestations versées par la CSST	22
32.	L'embauche de firmes de détectives	24
33.	Nombre de dossiers transmis en révision	26
34.	Nombre de dossiers en révision par région et délai moyen de traitement	28
35.	Application du programme Pour une maternité sans danger	30
36.	Études concernant le programme Soutien aux enfants	32
37.	Impact du redressement d'impôt	34
38.	État des placements du FSST confiés à la CDPQ	36
39.	Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité du travail	38
40.	Ententes entre la CSST et les autres ministères	40

25. Effectifs de la CSST

28. 1

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA CSST SELON SES GRANDES FONCTIONS ET DÉPENSES AFFÉRENTES

#### **ANNÉE 2004**

MANDAT	EFFECTIFS	FRAIS D'ADMINISTRATION (M \$) <sup>1</sup>	COÛT DES PROGRAMMES (M \$)
Indemnisation et réadaptation	2 092,9	162,2	1 725,8³
Prévention-inspection	550,4	42,4	102,84
Financement	600,1	48,7	N/A
Administration (Soutien au régime et soutien administratif)	603,12	107,0	N/A
TOTAL	3 846,55	360,3	N/A

Source : Direction de la programmation budgétaire

Avril 2005

1. Les frais d'administration comprennent les dépenses reliées à la rémunération des employés et celles de fonctionnement et d'immobilisations.

- 2. Les effectifs sont affectés aux unités de soutien au régime (Actuariat, Statistique, Développement des systèmes d'information) et aux unités de soutien administratif (Ressources humaines, Ressources matérielles, Comptabilité, Programmation budgétaire et Exploitation des systèmes d'information).
- 3. Ce montant représente les prestations versées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2004, pour les programmes de réparation et le programme de maternité sans danger.
- 4. Ce montant représente le coût des programmes de prévention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.
- 5. Il s'agit de l'effectif approuvé par le conseil d'administration de la CSST au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA CSST SELON SES GRANDES FONCTIONS

#### **ANNÉE 2005**

FONCTIONS	ETC
Indemnisation et réadaptation	2 141,3
Prévention-inspection	537,3
Financement	607,0
Soutien au régime <sup>1</sup>	178,9
Soutien administratif <sup>2</sup>	382,0
TOTAL	3 846,5
Source : Direction de la programmation budgétaire Avril 2005	

- 1. Unités non directement associées aux grands mandats du régime de santé et de sécurité du travail mais nécessaires à son soutien. (Ex.: La Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement pour le développement et l'application des produits d'assurance et de tarification, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information pour répondre à diverses demandes internes et externes d'information et la partie <<développement>> de la Direction générale des technologies de l'information pour développer les nouveaux systèmes au bon fonctionnement du régime.).
- 2. Unités qui fournissent le soutien administratif aux unités de service à la clientèle ou de soutien au régime. (Ex.: La Direction générale des ressources humaines, de la gestion du changement et du budget pour ses activités de dotation et de paie, la Direction des ressources matérielles pour ses activités d'achats centralisés, d'aménagement en région, etc. et la partie <<exploitation>> de la Direction générale des technologies de l'information pour soutenir les systèmes existants.).

26. Comités du conseil d'administration de la CSST

\_1

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST

Comités	Membres patronaux	Membres syndicaux	Réunions		
Comité (n° 3.32) sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires	Robert Borduas François Cliche Gaston Lafleur Sylvain Lebel	Andrée Bouchard Michel Arsenault Robert Demers Claude Faucher Jean Lavallée	1985:1 1986:6 1987:1 1988:4 1990:5 1991:5	1993:1 1994:2 1995:3 1996:1 1997:1 1998:1	2000:4 2001:2 2002:1 2003:2 2004:0 2005:2
Comité technique (n° 3.33.1) sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	André Denis Richard Lapointe Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher	1991 : 6 1992 : 10 1993 : 5 1994 : 3 1995 : 3	1997:10 1998:6 1999:3 2000:3 2001:2 2002:6	2003:5 2004:7 2005:2 (+1 prévue) <b>Total:78</b>
Comité de révision (n° 3.33.2) du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Germain Gaudreault Paul Poirier Jean-Paul Robin	René Bellemarre Andrée Bouchard Claude Faucher	1991 : 5 1992 : 5 1993 : 8 1994 : 10 1995 : 10	1997:6 1998:6 1999:8 2000:16 2001:1 2002:5	2003:6 2004:3 2005:3 (+3 prévues) <b>Total:100</b>

$\infty$	

Total:5	2002:1 2003:3 2004:1 2005:2 (+1 prévue) <b>Total:29</b>	Total: 30
·	1994:1 1995:1 1996:1 1997:1 1998:1 2000:1 2001:1	1996:1 1997:1 1998:2 1999:2 2000:1 2001:2 2002:2 2003:1 2004:2 2004:2
2003:1 2004:4 2005:1 (+1 prévue)	1986:4 1987:2 1988:1 1989:2 1990:2 1991:1 1992:1	1986:3 1987:3 1988:1 1989:1 1990:1 1991:2 1993:1 1993:1 1995:1
Andrée Bouchard Serge Langlois Jocelyne Lavoie Pierre Morin	Andrée Bouchard Henri Massé Pierre Dupuis (substitut)	Andrée Bouchard Claude Faucher Jean Lavallée Henri Massé
Robert Borduas François Cliche Gilles Métivier Sylvain Parisien Robert Picher Jean-Paul Robin	Gaston Lafleur Gilles Taillon Franco Fava (substitut)	Franco Fava Gaston Lafleur Sylvain Lebel Gilles Taillon
Comité technique sur la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments (n° 3.33.2.1) du Comité permanent de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Comité (n° 3.36) de vérification	Comité (n° 3.39) sur le budget

¢	7	`	

65	81	101	33
2005:2 <b>Total:59</b>	Total:18	Total:101	Total: 33
2000: 1 2001: 3 2002: 3 2003: 4 2004: 6	1999:2 2000:2 2002:1 2003:1 2004:1 2005:0	2000:7 2001:12 2002:10 2003:12 2004:15 2005:4 (+ 1 prévue)	2000:5 2001:2 2002:2 2003:2 2004:1 2005:1 (+1 prévue)
1995 : 3 1996 : 3 1997 : 9 1998 : 12 1999 : 13	1989:1 1990:2 1992:2 1993:1 1995:2 1998:3	1993 : 1 1995 : 5 1996 : 7 1997 : 6 1998 : 8 1999 : 14	1995:5 1996:5 1997:5 1998:2 1999:3
Andrée Bouchard Claude Faucher	Andrée Bouchard Claude Faucher Henri Massé	Michel Arsenault René Bellemarre Claude Bénard Bernard Bouchard Gaston Duchesneau André Racicot	Michel Arsenault Claude Bénard Gaston Duchesneau Gaétan Lyrette Michel Macdonald André Racicot
Robert Borduas Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Franco Fava Richard Larouche Sylvain Lebel Gilles Taillon	Guy Boulanger François E. Pelletier Christian Pichette Bwertrand Potvin Pierre Savard	Mark Joncas Glenn Morton François E. Pelletier Bertrand Potvin Dan Tolgyesi
Comité (n° 3.46) sur le programme des services de santé au travail	Comité (n° 3.47) sur la capitalisation	Comité (n° 3.57) de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	Comité (n° 3.57.1) sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines

0	
$\overline{}$	

Comité (n° 3.61) sur la programmation des activités de l'IRSST	Robert Borduas Richard Lapointe Roger Laporte François E. Pelletier Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Claude Faucher André Tremblay	1995:1 1997:1 1998:2 1999:1 2000:1	2001:1 2002:1 2003:1 2004:1	Total:10
Comité (n° 3.63) de placement	Gaston Lafleur François E. Pelletier	Andrée Bouchard Pierre Dupuis	1999:1 2000:2 2001:2	2002:3 2003:3 2004:2	2005 : (1 prévue) <b>Total : 13</b>
Comité technique (n° 3.66) sur le rapport écrit requis lors de l'accident	Jean-Pierre Amesse Germain Gaudreault Pascale Gauthier Gilles Métivier Sylvain Parisien Robert Picher Jean-Paul Robin	René Bellemare Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher Robert Guimond	2001 : 4 2002 : 2 2003 : 1		Total:7
Comité (n° 3.68) afin de revoir certaines modalités d'application du programme <i>Pour</i> une maternité sans danger	Gaston Lafleur Sylvain Lebel Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Pierre Dupuis Claude Faucher	2002 : 2 2003 : 4 2004 : 1		Total:7

τ-	<b>-</b> .
٢	7

Comité technique (n° 3.69) sur le béryllium	Marc Bisson Pierre Huot Richard Lapointe Sylvain Laparé Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard René Bellemarre Mario Cournoyer Jocelyn Lavoie Serge Trudel	2001 : 1 2002 : 7 2003 : 6 2004 : 3 2005 : (1 prévue)	Total : 17	17
Comité (n° 3.70) sur la physiothérapie et l'ergothérapie	Robert Borduas Sylvain Parisien	Andrée Bouchard Claude Faucher	2003:7	F	
	Jean-Paul Robin	Serge Trudel		I Otal :	/
Comité du conseil sur le suivi des	Franco Fava	Andrée Bouchard	1998:2	2002:7	
technologies de l'information	François E. Pelletier	Pierre Dupuis	1999 : 6	2003:4	
)		4	2000:6	2004:5 <b>Total:38</b>	38
			2001:6	2005:2	
				(+ 1 prévue)	

#### AUTRES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces comités ne sont plus actifs, ne s'étant pas réunis depuis 1999. S'ils devaient être réactivés, le conseil d'administration devrait en renouveler les membres.

- · Comité sur les priorités de la LSST et sur les statistiques
- · Comité sur la surdité professionnelle
- · Comité sur les maladies professionnelles
- · Comité sur les premiers soins et les premiers secours
- Comité sur la délimitation du secteur d'activités sylviculture, papier, bois et meuble
- · Comité sur le représentant à la prévention (construction)
- Comité sur le représentant à la prévention (établissement)
- · Comité plénier en matière de prévention-inspection
- Comité sur les règlements sur l'avis requis par l'article 64, sur les propriétés d'une matière qui en font une matière dangereuse et sur l'étiquetage des matières dangereuses
- Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (forêt)
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (construction)
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (mines)
- · Comité sur le travail léger
- · Comité plénier en matière de réparation
- Comité sur la politique de subvention aux associations syndicales et patronales selon l'article 105 de la LSST pour la mise sur pied d'une association sectorielle paritaire
- · Comité d'examen du budget 1983 de la Commission
- Comité plénier sur le règlement sur l'association sectorielle de la construction
- Comité sur les artisans Secteur du camionnage en vrac
- Comité sur la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières* et l'Arrêté en conseil 1787-75
- · Comité sur les programmes de santé pour les travailleurs exposés à l'amiante ou à la silice
- · Comité sur le Règlement sur les campements
- · Comité sur le Règlement sur les campements Volet : campements volants
- · Comité sur le Manuel des politiques du financement
- · Comité sur le Règlement sur le retrait préventif à l'égard du plomb
- · Comité sur le Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail
- · Comité sur les effectifs
- · Comité sur les politiques de la prévention-inspection
- · Comité sur le chargement
- · Comité plénier sur le mode de financement de la Commission
- · Comité plénier sur la physiothérapie
- Comité sur le Règlement de régie interne de la CSST et sur le Règlement sur le comité de vérification de la CSST
- · Comité sur l'accès aux données de la CSST
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels Secteur de l'alimentation et du commerce de détail
- · Comité technique sur la qualité de l'air dans les édifices à bureaux
- · Comité sur le Règlement sur la qualité du milieu de travail
- · Comité technique sur le volet bruit du Règlement sur la qualité du milieu de travail

- Comité sur l'application au groupe 4 des Règlements sur : le programme de prévention, les services de santé au travail ; les comités de santé et de sécurité du travail
- · Comité sur le Règlement sur le barème des dommages corporels
- · Comité sur la notion d'établissement
- · Comité plénier sur la notion d'établissement
- · Comité sur les interventions de la Commission devant les bureaux de révision et la CALP
- Comité sur le Recueil des politiques en matière de réadaptation et d'indemnisation
- · Comité sur les services de santé préventifs et curatifs
- · Comité sur l'étude de la Convention 162 du B.I.T. sur l'utilisation de l'amiante
- · Comité sur le projet de Règlement sur le retrait préventif à l'égard de certains contaminants
- · Comité sur la politique en matière d'ergothérapie et de physiothérapie
- · Comité sur les programmes de stabilisation économique et sociale
- · Comité plénier sur les programmes de stabilisation économique et sociale
- · Comité sur la révision du Règlement sur les établissements industriels et commerciaux et autres règlements
- · Comité sur les bureaux de révision
- Comité sur le double statut de membres des bureaux de révision
- · Comité sur les frais occasionnés par une enquête et une audition
- · Comité sur le plan directeur des systèmes d'information
- · Comité sur la notion d'établissement
- . Comité sur la notion d'établissement Volet : Règlement sur les établissements industriels et commerciaux
- · Comité sur l'application de la notion d'établissement Volet : Groupes 3, 4, 5 et 6
- · Comité sur la notion d'établissement Volet : Étude du groupe 3 seulement
- · Comité sur les mécanismes de recours et d'appel
- · Comité sur le centre administratif de Montréal
- · Comité sur l'agrandissement du siège social de la Commission
- · Comité sur la révision du programme Pour une maternité sans danger et de son financement
- Comité sur l'analyse de l'hypothèse de la privatisation de l'indemnisation des 14 premiers jours
- Comité sur les normes et barèmes de l'aide personnelle à domicile
- Comité sur la déjudiciarisation du régime de santé et de sécurité du travail
- · Comité sur les préoccupations relatives à la postréadaptation
- · Comité sur le projet gouvernemental d'allégement réglementaire
- · Comité sur la révision administrative
- · Comité sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Commission
- · Comité sur la location de personnel

27. Nombre d'enquêtes réalisées

# Nombre d'enquêtes en prévention-inspection en 2003 - 2004 selon le secteur d'activité économique

Secteurs	2003	2004
Bâtiment et travaux publics	12	11
Industrie chimique	0	1
Forêt et scieries	12	6
Mines, carrières et puits de pétrole	2	5
Fabrication de produits en métal	3	3
Industrie du bois (sans scierie)	4	3
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	2	0
Fabrication d'équipement de transport	0	0
Première transformation des métaux	2	0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	2	3
Administration publique	4	4
Industrie des aliments et boissons	2	0
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0
Industrie du papier et activités diverses	2	4
Transport et entreposage	2	9
Commerce	7	18
Industrie du cuir	0	0
Fabrication de machines (sauf électriques)	2	0
Industrie du tabac	0	0
Industrie textile	1	1
Autres services commerciaux et personnels	5	12
Communications, transport d'énergie et autres services publics	3	2
Imprimerie, édition et activités annexes	0	0
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0
Fabrication de produits électriques	0	0
Agriculture	5	6
Bonneterie et habillement	0	0
Enseignement et services annexes	0	0
Finances, assurances et affaires immobilières	0	0
Services médicaux et sociaux	0	0
Chasse et pêche	1	0
Industries manufacturières diverses	1	0
Dossiers non codés	2	1
Total	76	79

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

28. Nombre et nature des mesures correctrices imposées

## Nombre de mesures prises en 2003 - 2004 selon le type de mesure

Types de mesure	2003	2004
Dérogations signalées	36 258	36 318
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	2 015	2 274
Poursuites intentées	1 889	2 769

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

29. Valeur des amendes perçues

## REVENUS D'AMENDES EN PRÉVENTION-INSPECTION EN 2003 - 2004

	2003	2004
REVENUS D'AMENDES	1 804 321 \$	2 433 759 \$

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

30. Montant des cotisations versées à la CSST

#### DOSSIERS D'EMPLOYEURS ET COTISATIONS

#### **ANNÉE 2004**

Cotisations1(\$)

2 044 999 711

Dossiers d'employeurs

185 427

Cotisation moyenne par employeur (\$)

11 028,60

 Cotisations comptabilisées au 31 décembre 2004 en regard de l'année de tarification 2004 seulement. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus en 2004 à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures à 2004.

En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 2 086,8 millions de dollars en 2004.

#### ANNÉE 2005 (PRÉVISION)

Cotisations<sup>1</sup> (\$)

2 180 900 000

Dossiers d'employeurs<sup>2</sup>

n.d.

Cotisation moyenne par employeur (\$)

n.d.

- 1. Prévision basée sur la tarification 2005.
- 2. Le nombre de dossiers d'employeurs sera connu en fin d'année seulement.

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

31. Montant des prestations versées par la CSST

#### PRESTATIONS VERSÉES PAR LE FONDS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

#### **ANNÉE 2004**

PROGRAMMES DE RÉPARATION:

Prestations versées (\$)

1 557 782 795

Nombre de réclamations<sup>1</sup>

337 564

Prestation moyenne par réclamation (\$)

4 615

PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER:

Prestations versées (\$)

168 052 066

Nombre de réclamations<sup>1</sup>

37 110

Prestation moyenne par réclamation (\$)

4 528

#### ANNÉE 2005 (PRÉVISION)

Pour ce qui concerne les prestations versées, la prévision sera connue en mai 2005 dans le cadre de la production du Rapport financier prévisionnel 2005.

Le nombre de réclamations ne sera connu qu'en fin d'année seulement.

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Réclamations avec au moins un paiement pendant l'année visée.

32. L'embauche de firmes de détectives

### MONTANTS DÉPENSÉS POUR L'EMBAUCHE DE FIRMES DE DÉTECTIVES, LISTE DES AGENCES, NATURE DES INTERVENTIONS, TECHNOLOGIES UTILISÉES, RÉSULTATS OBTENUS

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives : 1 556 650 \$ en 2004

#### Liste des agences :

- Agence de détectives Morel inc.
- Agence d'investigation et de sécurité Objectif
- Avant garde sécurité inc.
- BCS investigation inc.
- Chartrand Bennett solutions inc.
- Chartrand Laframboise inc. (Mégaprobe)
- Consultants Lupien Rouleau inc. (Filature Expert investigation)
- Donald Mc Cleery et ass. (1990) inc.
- Entreprises Keyfacts Canada inc.
- Filature Quali-T (Gestin Pergebec inc.)
- Garda du Canada (Le Groupe de sécurité Garda inc.)
- Investigation Nadeau, Lafrance inc.
- Nor-Web investigations inc. (Groupe évolution investigations inc.)
- Royale Sécurité inc.
- Sécurité extrême Saguenay Lac-St-Jean SENC
- Sécurité Kolossal inc.

Nature des interventions et technologies utilisées : filature et vidéo

#### Résultats obtenus :

- Au cours de l'année 2004, la CSST a fait des enquêtes auprès de 590 travailleurs accidentés.
- Dans 45 % des enquêtes, les conclusions de l'enquête confirment les doutes.
- On estime que la CSST a économisé en 2004 une somme de 15 805 849 \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation.

33. Nombre de dossiers transmis en révision

#### NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS EN RÉVISION ET RÉSULTAT DES DEMANDES DE RÉVISION SELON LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2004

			2004
Nombre de demandes inscrites 1			46 597
(Nombre de dossiers transmis en			
révision)			
	Nombre de demandes des travailleurs		24 461
	Nombre de demandes des		22 027
	employeurs		
	Nombre de demande autres <sup>2</sup>		109
Nombre de demandes terminées			49 670
(Résultat des demandes de révision			
selon la clientèle)			
,	Demandes des travailleurs		26 256
	décisions de 1ère instance :	maintenues	20 028
		modifiées	2 683
	désistements		1 064
	autres décisions <sup>3</sup>		2 481
	Demandes des employeurs		23 292
	décisions de 1ère instance :	maintenues	16 583
		modifiées	2 132
	désistements		2 323
	autres décisions <sup>3</sup>		2 254
	Autres <sup>2</sup>		122

<sup>1</sup> La CSST n'est à l'origine d'aucune demande de révision.

<sup>2</sup> Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur.

<sup>(</sup>par exemple, la succession d'un travaileur décédé) 3 Comprend principalement des décisions à l'effet que les motifs invoqués par le demandeur ne permettent pas de le relever de son défaut d'avoir formulé sa demande de révision à l'intérieur du délai légal. La demande est donc jugée irrecevable.

34. Nombre de dossiers en révision par région et délai moyen de traitement

# Nombre de dossiers traités en région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision au 31 décembre 2004

	20	004
Directions régionales	Nombre de dossiers traités	Délai moyen d'attente (jours)
Abitibi-Témiscamingue	1 240	106,5
Bas St-Laurent	1 410	103,2
Chaudière-Appalaches	3 304	105,7
Côte-Nord	946	114,1
Estrie	2 121	106,7
Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	798	101,5
Ile de Montréal 1	2 359	95,1
Ile de Montréal 2	1 962	93,2
lle de Montréal 3	3 437	96,9
Ile de Montréal 4	2 249	99,4
Lanaudière	3 578	98,2
Laurentides	3 711	92,9
Laval	2 299	97,1
Longueuil	3 473	93,4
Mauricie-Centre-du-Québec	3 058	92,9
Outaouais	1 290	97,8
Québec	4 113	108,8
Saguenay Lac St-Jean	1 995	103,0
St-Jean-sur-Richelieu	1 862	93,6
Valleyfield	1 920	87,8
Yamaska	2 465	109,3
Opérations centralisées LAT	80	202,8
Total	49 670	99,5

(1864) (1864) 35. Application du programme Pour une maternité sans danger

### PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

#### Nombre de demandes selon la décision d'admissibilité<sup>1</sup>, et nombre de demandes inscrites en révision administrative pour les années 1996 à 2004

Nombre de demandes	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Demandes acceptées	18 879	18 206	19 832	21 305	22 130	23 624	23 800	25 205	26 419
Demandes refusées	1 124	1 062	1 214	1 294	1 295	1 314	1 317	1 341	1 421
Demandes à l'étude	37	58	54	63	69	65	58	97	58
Total	20 040	19 326	21 200	22 662	23 494	25 003	25 175	26 643	27 898
Demandes inscrites en révision administrative	s.o.*	s.o.*	s.o.*	187	205	272	237	255	365

<sup>\*</sup> Pour les années 1996 à 1998, il n'y a pas de données disponibles puisque la Direction de la révision administrative a été créée en 1998 lors de l'entrée en vigueur de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.

#### DÉBOURS POUR LES ANNÉES 1996 À 2004

Débours	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Débours du programme pour l'année (en millions de dollars) <sup>2</sup>		85,4 M\$	92,2 M\$	103,0 M\$	108,6 M\$	128,0 M\$	138,8 M\$	158,1 M\$	168,1 M\$

Source : CSST - Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Données en date du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon les états financiers de chacune des années.

36. Études concernant le programme Soutien aux enfants COPIE DES ÉTUDES, ANALYSES, RECHERCHES, SCÉNARIOS OU PROJECTIONS CONCERNANT L'EFFET SUR LES PRESTATAIRES DE LA CSST DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ENFANTS.

Des analyses ont été effectuées pour évaluer l'impact de ces mesures sur le montant des indemnités à verser par la CSST, notamment dans le cadre de la production des états financiers de 2004.

Des analyses ont également été effectuées afin de fournir des explications aux clientèles de la CSST sur l'impact de ces mesures. Ces analyses ont révélé que, pour les familles ayant des enfants mineurs à charge, le paiement trimestriel du programme Soutien aux enfants compense largement pour la baisse des indemnités de la CSST.

37. Impact du redressement d'impôt

MONTANT ÉCONOMISÉ PAR LA CSST SUITE À L'ENVOI DE REDRESSEMENTS D'IMPÔT À PAYER TEL QUE DÉCRIT DANS LE BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES FINANCES DU 12 NOVEMBRE 2004

La mesure annoncée en 2004 vient réduire la valeur des crédits que le travailleur peut réclamer dans le calcul de son impôt à payer au gouvernement du Québec ou, le cas échéant, qu'il peut transférer à son conjoint.

La CSST a émis 150 000 relevés à ce sujet pour l'année 2004.

Cette mesure n'apporte aucune économie pour la CSST, puisque les indemnités versées par elle ne sont aucunement modifiées et demeurent non imposables.

38. État des placements du FSST confiés à la CDPQ

# FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ) (en milliards de dollars)

	31 DÉCEMBRE 2004
* VALEUR DES PLACEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS: - Dépôts à participation à la juste valeur marchande:	7,9

<sup>\*</sup> À compter de 2004, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, la CSST présente les placements du FSST à la juste valeur marchande.

39. Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité du travail

### PRÉVISIONS ACTUARIELLES DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les engagements du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (le Fonds) à l'égard des victimes de lésions professionnelles et du programme *Pour une maternité sans danger* sont de 9,4 milliards de dollars au 31 décembre 2004.

Ils sont inscrits comme passif actuariel au bilan du Fonds à cette date.

40. Ententes entre la CSST et les autres ministères

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
Entente CSST - CCQ	Loi sur l'accès	1997-02-13
Relative à l'échange d'avis d'ouverture de chantiers	Art. 123.4	
Lettre d'Entente CSST - CCQ		1997-02-13
Concernant le registre informatisé des chantiers de la CCQ		
Lettre d'Entente CSST – CCQ		1997-03-13
Relative à l'appariement des renseignements échangés		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art.	1997-04-03
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et quant à la formation acquise en SST par certains travailleurs ontariens de la construction (1997) désirant œuvrer au Québec	170	
Entente CSST - CCQ	LSST, Art.	1999-06-16
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et de la formation acquise dans le domaine de SST par certains travailleurs de la construction de Terre-Neuve et du Labrador (1999)	170	
Entente CSST - CCQ	LSST, Art.	1993-10-05
Relative à la gestion du processus de certification des boutefeux	170	
Protocole de collaboration CSST - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2001-03-26
Conformément à la Lettre d'entente de partenariat relative à l'harmonisation des produits et services de réinsertion professionnelle		
Entente CSST - SQDM	LATMP, Art.	1995-04-05
Relative à l'acceptation de certains stagiaires à titre de travailleurs pour les programmes ALFEPAC, PAI et Programme Jeunes Volontaires	16	
Entente CSST - MFQ	LSSS Art. 166	1993-04-02
Relative à des mécanismes de concertation et de collaboration en matière de santé et sécurité du travail		
Lettre de mise sur pied du groupe de travail CSST – Comité paritaire – secteur forestier	LSST Art. 170	1993-09-20
Relative à la mise sur pied d'un groupe de travail pour la production de guide de prévention dans le secteur forestier		
Protocole d'entente CSST – IRSST		1990-11-02
Relatif à la fourniture par la Direction des laboratoires de l'Institut de		
services à certains intervenants reconnus en vertu de la LSST		
Lettre d'Entente CSST – IRSST Relative à la participation des deux organismes à la base de données ISST (information en santé et sécurité du travail)		1990-10-09
Entente CSST – RRQ	Loi sur l'accès	1999-01-08
Relative à un échange d'informations	Art. 68, 68.1	
Protocole de collaboration CSST/Curateur public du Québec		2000-12-20
Relative aux communications entre les deux organismes		
Entente administrative (Imputation) CSST – RRQ	Loi sur l'accès	1994-11-10
Relative à un échange de renseignements	Art. 67, 69	
Entente administrative CSST – Ministère de l'Environnement et de la faune	Loi sur l'accès	1998
Relative à l'échange de certains renseignements		
Entente CSST - Ministère de la Sécurité publique	LSST Art.	1999-04-08
Relative à la fourniture de services professionnels par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	170	1777 01 00

	LATMP Art.	1989-11-16
Entente CSST – Sa Majesté la Reine du Cluf du Canada	17	1909-11-10
Relative à reconnaître les agents de l'État à bénéficier des avantages, des	1	
droits, des conditions et obligations prévus par la Loi du Québec par l'intermédiaire de la Commission		
	LSST Art. 62	1991-08-21
Entente CSST – Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes – Ministre des Consommateurs et des Sociétés sur le Simdut	L331 Art. 02	1771 00 21
Fixe les responsabilités respectives Canada-Québec relatives au Simdut, les modalités et les coûts de fonctionnement		
	Loi sur l'accès	1999-04-19
Entente CSST – La Commission des lésions professionnelles	LSST Art.	1777-01 17
Relative à l'Accès sans frais, par lien électronique, à des renseignements de la CSST sur les dossiers contestés dont la CLP est saisie	170	
Entente CSST – Ministre de l'Emploi	LSST Art.	1994-05-04
Relative à déterminer les responsabilités des deux organismes en vertu	170	
du chapitre VI de la LATMP, les conditions et les modalités de	LATMP Art.	
remboursements, du BEM et du Comité spécial des présidents des	216	
comités des maladies professionnelles pulmonaires		
Entente CSST – Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de	LSST Art.	1993
la Formation professionnelle	170	
Relative aux fins de considérer toute personne qui exécute un stage		
d'évaluation en entreprise dans le cadre du programme «Reconnaissance		
des compétences professionnelles» comme un travailleur à l'emploi du		
Ministre		
Entente CSST – Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	LATMP, Art.	1992-10-30
Définit les modalités par lesquelles la Commission remet au Ministre le		
montant déduit des indemnités payables à un bénéficiaire en vertu de la		
LATMP ou le montant déduit des rentes hebdomadaires ou mensuelles		
versées à une victime en vertu de la LAT		
Modification à l'Entente CSST – Ministre de la Sécurité du revenu du	LATMP, Art.	1995-12-04
30 décembre 1992	144	
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives	-	
Entente CSST – Le Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de	Loi sur l'accès	1992-09-03
la Formation professionnelle	Art. 68.1	
Relative à l'échange de renseignements en vertu de l'article 68.1 de la Loi		
sur l'accès		
Entente CSST - SAAQ	LATMP, Art.	1992-03-04
Relative à l'application de certaines dispositions législatives dans les cas	449	
où un organisme verse déjà une indemnité de remplacement de revenu		
Lettre d'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art.	1992-03-04
Relative aux modalités d'implantation de l'Entente CSST – SAAQ	449	
Modification à l'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art.	1995-04-11
1	449	
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives		

Entente CSST - SAAQ	Loi sur l'accès	1995-12-20
Relative à l'échange de renseignements en vertu des articles 68 et 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Art. 68, 68.1	
Entente CSST/Office Québec – Amérique pour la jeunesse	LATMP, Art.	2001-05-18
Relative à l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à certaines stagiaires de l'Office	16	
Entente CSST/ Office franco-québécois pour la jeunesse	LATMP, Art. 16	1997-06-25
CSST - Ministère du Développement des ressources humaines et la Commission de l'assurance emploi du Canada - DRHC	LATMP, Art. 16	2002-07-22
Entente CSST – Ressources humaines Canada	LATMP, Art.	2002-07-22
Entente-type CSST – MSSS	LATMP Art.	1996-05-16
Relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la LATMP	195 et 198.1	
Entente CSST - MSSS	LATMP, Art.	2000
Relative à l'indemnisation des travailleurs oeuvrant dans le programme gouvernemental «Chèque emploi-service»  Entente CSST - MSSS	16	
Relative aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art.	1990-06-18
Contrat-type CSST – Centres hospitaliers	LSST, Art.	1991-07-03
Relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la	107.2	
LSST	Décret 948-91	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Lettre d'Entente CSST – MSSS  Relative à l'application de l'approbation par la Commission du plan d'organisation des centres hospitaliers où existe un département de santé communautaire	Contrat type Art. 6.01	
Accord CSST – RAMQ Relative à l'administration par la RAMQ, pour le compte de la CSST, du programme de traitement et de paiement de demandes de paiement	Décret 3246- 81	1981-08-05
Modalités administratives CSST – RAMQ Relatives aux programmes de santé au travail afférents aux professionnels de la santé visés par le chapitre VIII de la LSST	LSST Art. 247	1984-04-05
Entente CSST – RAMQ Relative à l'échange de certains renseignements	Décret 751-87 LATMP, Art. 42 Loi sur l'accès Art. 68 à 70	1986-11-19
Protocole d'entente CSST – MSSS	LSST, Art.	1994-08-03
Concernant la communication de renseignements contenus dans la banque de données ministérielles en matière de santé au travail (SMEST)	127.8 et 167.9	
Entente CSST-MEQ	LSST, Art.	1986-01-29
Relative à la création d'un comité permanent pour favoriser l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation	167.13 et 167.14	
Entente administrative CSST-Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Relative à l'amélioration de l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation professionnelle et technique		2005-03-22